

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2019 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 09/07/2019 **Date d'affichage :** 09/07/2019

L'an **deux mil dix-neuf, le 16 du mois de juillet**, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 11 / 17. **Votants :** 12 / 17.

Présents : Messieurs Cardi, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames, Billon, Ronze, Dumoulin, Juban.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Mesdames Mourvillier et Roy.

Excusée : Madame Gronlier.

Procuration : de Monsieur Brenier à Madame Dumoulin.

Monsieur Guérin été désigné comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de la distribution d'eau potable

Rapporteur : Monsieur Picot.

Au vu, des éléments fournis dans le rapport, des annexes, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de la distribution d'eau potable et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : Achat du drapeau FNACA Peyrins – Montmiral.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Dans l'objectif étant de faire en sorte que l'histoire reste dans les mémoires des générations, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la prise en charge du drapeau de la FNACA pour les 2/3 de la facture, soit **732.32 euros** et autorise le maire à signer tout document y afférent. Ce drapeau sera officiellement remis lors de l'assemblée générale d'octobre.

Délibération n°3

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardi.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0019 : Section ZL n°155, d'une contenance de 63a et 68ca.**
- **DIA 02623119C0020 : Section AM n°611, d'une contenance de 5a et 3ca.**
- **DIA 02623119C0021 : Section AL n°688 d'une contenance de 3a et 93ca.**
- **DIA 02623119C0022 : Section AT n°83 et 84 d'une contenance de 8a et 88ca et 2a et 79ca.**

Délibération n°4

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées Section AT 27 à 29.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le principe de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section AT n°27 – 28 et 29 de contenances respectives 70ca – 10 a et 60ca – 1a 90 ca. L'achat, les frais de notaire et frais annexes seront supportés par la mairie. Il donne pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente décision.

Délibération n°5

Objet : Décision modificative n°4 au Budget Primitif 2019.

Monsieur Monnier les acquisitions foncières de la commune nécessitent des virements de crédits de

chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0) approuve les virements de crédits en section d'investissement.

- Déduire la somme de 70 000 euros de l'article 2313 'Construction'.
- Rajouter la somme de 70 000 euros à l'article 2111 'Terrains nus'.

Délibération n°6

Objet : CLSH : Tarifs d'une nuitée en mini-camp.

Madame JUBAN l'organisation de mini-camp avec nuitée est de 10.00 euros. Ce coût sera répercuté aux parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) fixe le tarif d'une nuitée en mini-camp à 10.00 euros et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Suppressions de postes en vue de créations.

Monsieur Picot : chaque année nous procédons par référence au calendrier scolaire et aux besoins qui en découlent à des créations et suppressions de postes.

Sur avis de la commission du personnel réunie en date du 15/07/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0) confirme que tous les postes sont à temps non complets. Il approuve les suppressions de postes mentionnés ci-après (colonne 4) en vue des créations de postes (Colonne 5). Le maire est autorisé à adresser les saisines nécessaires au Centre de Gestion de la Drôme et à signer tout document afférent à cette décision.

NUMERO DE POSTE	SERVICES	Grades	Anciens temps	Nouveaux temps au 01/09/2019
1	E.P.S école élémentaire	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7,63	7,61
2	CLSH	Adjoint principal d'animation de 2ème classe	35,00	35,00
3	CLSH	Adjoint Administratif Territorial	35,00	35,00
4	CLSH	Adjoint territorial d'animation	18,26	18,20
5	CLSH	Adjoint territorial d'animation	27,02	0
6	CLSH	Adjoint territorial d'animation	6,22	6,76
7	CLSH	Adjoint territorial d'animation	10,36	10,30
8	CLSH	Adjoint territorial d'animation	18,78	0
9	CLSH	Agent social	6,00	6,38
11	CLSH	Agent social	23,89	24,51
12	CLSH	Adjoint territorial d'animation	9,86	19,79
13	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	15,45	14,23
14	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	28,89	28,80
15	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	0	15,53
16	CLSH	Agent social	15,80	15,37

17	Ecole maternelle	Adjoint Territorial Animation	28,71	28,32
18	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	17,71	18,00
19	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	31,08	13,67
20	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	19,07	18,08
21	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	2,25	0
22	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	15,80	12,72
23	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	12,17	21,51
24	Entretien des bâtiments	Adjoint technique principal 2ème CL	5,29	2,54
25	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	0	5,85
26	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	0	0
27	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	20,22	17,49
28	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	18,21	0
29	CANTINE	Adjoint technique	17,34	16,94
30	CANTINE	Adjoint technique	20,22	20,79
31	CANTINE	Adjoint technique	14,00	15,32
32	CANTINE	Adjoint technique	0.00	2.70

Délibération n°8

Objet : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Drôme.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide de recourir au service de remplacement du Centre de gestion afin d'assurer la continuité du service public en cas d'absence d'un agent. Il autorise le maire à signer tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°9

Objet : Eclairage du terrain homologué – Lancement d'une consultation et demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 9 – Contre : 1 (Monsieur Garetti) – Abstention : 2 (Madame Ronze – Monsieur Gagne) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises selon la 'Procédure adaptée' pour l'éclairage du terrain homologué.

Il décide de solliciter la Fédération Française de Foot et la Région Rhône-Alpes en vue d'une attribution de subvention et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°10

Objet : Lancement d'une consultation pour la création d'une salle polyvalente au complexe sportif.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (Par : Pour : 8 – Contre : 2 (Madame Ronze - Monsieur Garetti) – Abstention : 2 (Mesdames Dumoulin et Moulin) le principe de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation d'une salle polyvalente mutualisable.

Il fixe l'estimation administrative des travaux au montant de 150 000 euros TTC. Il sollicite le Conseil Départemental pour le financement de ce projet et autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire :

Vu l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

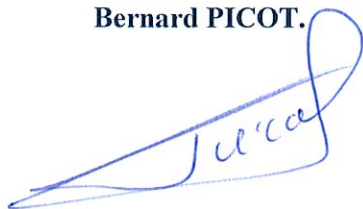
Monsieur Picot présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Achat de bâches de protection en cas de fortes intempéries.
- Achat de tableaux triptyques et spécifiques pour la vidéo-projection de l'école élémentaire.
- Achat d'une nouvelle télécommande pour la benne du camion.
- Contrôle des jeux d'enfants et des équipements sportifs.
- Entretien et réparation de l'auto-laveuse COMAC VISPA.
- Signalétique des ruines de Châteauroux.
- Attribution d'une garantie 'Dommage ouvrage' à la Maïf dans le cadre de la rénovation et mise aux normes de Sainte-Thérèse.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2019 : 27/08/2019 – 24/09/2019 – 29/10/2019 – 26/11/2019 – 17/12/2019.

Le Maire,

Bernard PICOT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Picot', written over a horizontal line.